



STUDIAFLY
STUDIAFLY.FR

RÈGLEMENT

STUDIAFLY

INTÉRIEUR

2021-2022

La compétence et la disponibilité de l'ensemble du personnel, administratif et enseignant, sont les garantes d'un parcours de formation réussi. Les Hommes et les Femmes qui composent l'équipe de StudiaFly s'impliquent au quotidien et mettent leur savoir-faire à votre service.

Organisation générale

1. Dispositions générales

Les conditions de travail nous concernent tous. Les étudiants participent, par leur sens de la prévention et par leurs comportements constructifs, à la mise en place, à l'observation et au développement de ces conditions et de ces règles à la fois légales et spécifiques à StudiaFly.

Nous sommes attentifs au respect de ces conditions et de ces règles et leur inobservation est susceptible de sanction.

2. Limites d'application du règlement

Certaines formations peuvent ne pas se dérouler à StudiaFly mais dans un établissement virtuel autre (Virtual Airline).

3. Obligations de l'étudiant

C'est pourquoi, dans le cadre des principes énoncés dans les dispositions générales des conditions de travail, tout étudiant est tenu de :

- respecter les principes de sécurité internet, propres à StudiaFly,

4. Comportements fautifs

Les comportements qui suivent sont constitutifs de faute et sont susceptibles d'être sanctionnés :

- S'opposer aux mesures prescrites par la Direction pour assurer la sécurité des personnes et des outils mis à disposition.

Nous rappelons en particulier que l'enlèvement ou la neutralisation d'un dispositif de protection sur des machines ou un site (ENT) ou un simulateur et des équipements constitue une faute grave.

- Utiliser le système de ticket sur discord à un usage autre que celui auquel il est destiné est interdit !

- Entrer dans les channels vocaux en état d'ébriété est interdit.

5. Le discord :

→ Vous vous engagez à ne pas envoyer de SPAM

→ Vous vous engagez à régler vos problèmes en dehors du serveur

→ Vous vous engagez à ne pas collecter les données personnelles des autres

→ Vous vous engagez à ne pas utiliser un autre compte

→ Vous vous engagez à ne pas envoyer de la publicité dans le serveur et dans les messages privés sans le consentement de l'autrui

→ Vous vous engagez à ne pas télécharger des fichiers contenant des virus, des chevaux de Troie, des fichiers corrompus ou tout autre logiciel susceptible d'endommager des biens d'autrui.

→ Vous vous engagez à ne pas envoyer des propos haineux (racisme, sexisme, homophobe etc), les insultes et tout ce qui est offensant par nature. Nous aimerions que toutes les personnes qui interagissent dans le serveur se sentent la bienvenue et en sécurité sans craindre d'être victimes de discrimination. Les termes grossiers ou les plaisanteries sur le suicide doivent être également évités.

→ Vous vous engagez à ne pas envoyer des NSFW (explicit, nues, pornographie) mais que dans les salons appropriés

→ Evitez de parler des contenu NSFW dans des appels vocaux

Le moindre propos visant à harceler une ou des personnes sera puni. • Les propos racistes, sexistes, etc. sont interdits. • Évitez au maximum les sujets sensibles (religions, érotisme/pornographie, politique, etc..).

6. Absences :

Il se peut qu'un étudiant soit absent. Il pourra depuis son intranet prévenir au plus tard la veille du prochain cours 48h maximum d'absence, au-delà de 48h d'absence non justifié l'élève sera considéré comme désinscrit pour abandon de la formation.

Il se conformera obligatoirement aux modalités de gestion des absences consignées dans l'intranet pédagogique de l'école.

StudiaFly décline toute responsabilité si un étudiant quitte studiafly.fr pour des raisons qui lui sont propres.

7. Retards

En temps normal au-delà de 15 minutes de retard l'élève n'est pas accepté en cours, il est possible que l'instructeur déroge à cette règle selon l'activité. En cas contraire il attendra que l'enseignant fasse une pause. Dans ce cas, le retard est comptabilisé comme absence.

8. Comportement moral

Dans l'intérêt de tous, nous exigeons un comportement décent au sein de l'établissement.

9. Nature des sanctions

En cas de faute ou de manquement à l'une de ces prescriptions, la direction de Studia Fly pourra appliquer, selon la gravité de la faute, l'une de ces sanctions :

- Avertissement : observation écrite, communiquée le cas échéant au responsable professionnel de l'étudiant, ou à son responsable alternant.

- Renvoi temporaire (motivé par trois avertissements successifs) : exclusion de l'Ecole pendant une durée déterminée, en concertation avec la Direction et le responsable de la formation.
- Renvoi définitif : rupture immédiate du contrat de formation

Sanctions du Bot STUDIAFLY :

- Le langage vulgaire est interdit de base et est modéré par le bot automatiquement.
- Après 3 mauvais mots (vulgarité, non-respect ...) Vous êtes mute pour une durée de 30 minutes, après 5 mauvais mots vous êtes directement banni du serveur Discord et donc expulsé de l'école par la même occasion.
- Les mentions de masses sont interdites et limités à 3 mentions par message. L'utilisateur est muté après la première mention de masse (+3 mentions) pendant une durée de 2 heures.
- La publication d'une invitation à un autre serveur est interdite. Elle fera l'objet d'un mute de 4heures. Si récidive la personne sera banni.

10. Procédure disciplinaire

Nulle sanction ne peut être infligée à un étudiant sans que celui-ci, et le cas échéant son responsable (VA) si il est en alternance ne soit informé des griefs retenus à son encontre.

Dans le cas de la perspective d'une sanction, ayant une incidence immédiate ou non sur la présence de l'étudiant au sein de l'Ecole, la Direction de l'Ecole lui transmet, par message Discord et ou par Mail. Si l'école demande une convocation à un entretien disciplinaire, l'étudiant peut se faire assister par une personne de son choix et faisant partie de l'établissement.

11. Apprentissage et cadre scolaire

L'apprentissage : **un engagement et une autonomie croissante de l'étudiant.**

Les COURS : un lieu d'apprentissage, d'échanges, d'interactivité entre les étudiants et leurs professeurs.

Le TRAVAIL PERSONNEL : base indispensable à tout apprentissage en profondeur, le travail personnel contribue à la réussite de chacun.

Ce travail consiste à :

- Compléter les cours en effectuant des recherches (presse, Internet, ouvrages, rencontres avec des professionnels...),
- Lire les ouvrages de référence proposés par les professeurs,
- Travailler en groupe et bénéficier des compétences de chacun.

Cet investissement permet à l'étudiant de s'appropriier les notions étudiées et d'y apporter sa propre valeur ajoutée.

